

**Assemblée générale**

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Première Commission**18^e** séanceVendredi 26 octobre 2007, à 10 heures
New York

Président : M. Badji (Sénégal)*La séance est ouverte à 10 h 10.***Points 88 à 105 de l'ordre du jour (suite)****Débat thématique sur les points à l'ordre du jour
et présentation et examen de tous les projets
de résolution présentés au titre des points
de l'ordre du jour relatifs au désarmement
et à la sécurité internationale**

Le Président : Ce matin, nous terminerons le débat sur le mécanisme de désarmement. Nous suspendrons ensuite notre séance officielle pour entendre les exposés que nous présenteront les représentants de cinq organisations non gouvernementales sur des questions liées aux armes nucléaires, à l'espace et aux armes légères, puis nous procéderons à un échange informel et à une séance de questions et réponses avec ces représentants. Enfin, la Commission reviendra sur le débat thématique sur les armes classiques.

À cet égard, de nombreuses délégations souhaitent encore prendre la parole sur la question des armes classiques. Je n'entends pas coûte que coûte clore le débat ce matin, bien que cela soit souhaitable. Par conséquent, le Président de la Quatrième Commission est d'accord pour nous aider à disposer de plus de temps, et il se pourrait que je convoque une courte séance de la Première Commission lundi, le 29 octobre, à midi, en plus de notre séance ordinaire de 15 heures, pour nous permettre d'entendre plus

d'orateurs sur les armes classiques. J'espère que ces deux séances nous permettront de conclure notre débat thématique pour que le mardi 30 octobre, nous puissions entamer la troisième phase de nos travaux : la prise de décisions sur l'ensemble des projets de résolution et de décision.

Sans tarder, je voudrais reprendre notre débat thématique sur le mécanisme visant à assurer le désarmement.

M. Kennedy (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Afin de respecter le temps imparti, notre déclaration écrite complète est distribuée. Pour ne pas répéter certaines choses déjà été abordées, je vais prononcer une intervention plus courte.

Les États-Unis sont attachés, s'il y a lieu, à une démarche multilatérale pour relever les défis posés par la non-prolifération, l'élimination des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, et la maîtrise ainsi que l'élimination d'autres armes qui sapent la sécurité internationale. Le fait que nous ayons toujours appuyé la Convention sur les armes chimiques, la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur certaines armes classiques et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) traduit clairement cet attachement.

Nous nous félicitons du fait que cette année, 2007, marque le dixième anniversaire de la Convention sur les armes chimiques, une étape décisive dans l'histoire du désarmement qui montre combien le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



mécanisme de désarmement peut être efficace. Pourtant, les États-Unis estiment que signer des traités relatifs à la réduction des armes et prononcer des déclarations sur la non-prolifération ne sauraient suffire. Pour qu'il soit efficace, le mécanisme de désarmement doit être accompagné de la volonté politique non seulement de signer mais également d'appliquer les traités en question. Les nations doivent ensuite disposer de suffisamment de force politique pour mettre en œuvre les traités qu'elles signent. Et la communauté internationale doit insister sur le plein respect des obligations contractées au niveau international.

Cette commission s'est lancée dans un exercice de perfectionnement en 2004, et en 2005 elle a adopté une résolution présentant les manières d'améliorer nos méthodes de travail. L'année dernière, certaines de ces mesures ont été appliquées. Mais il faut en faire plus.

Les débats thématiques, tels que celui auquel nous prenons part actuellement, se sont avérés utiles pour nous permettre de nous concentrer sur des questions actuelles et aider la Commission à faire un usage plus rationnel de son temps. Mais ma délégation estime que cet organe a encore tendance à fonctionner bien trop souvent comme un véhicule sur pilote automatique. Nous continuons, à chaque session, de voir les mêmes projets de résolution qui ont été adoptés depuis de nombreuses années, même lorsqu'ils ne sont plus pertinents pour la situation qui prévaut aujourd'hui au plan international en matière de sécurité. Ma délégation demande instamment aux délégations de réfléchir sérieusement à l'utilité de présenter sans cesse des projets de résolution qui ont déjà été présentés à cinq reprises, ou plus.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires demeure l'instrument le plus universel dans le domaine de la non-prolifération. Mais il se heurte aujourd'hui à d'énormes difficultés, dont la plus fondamentale est la crise du non-respect. Cette difficulté n'exige pas que l'on s'y appesantisse, mais il vaut la peine de souligner que cette année, pour la première fois, les États parties au TNP ont entrepris un examen du traité depuis la première apparition de certains des problèmes les plus graves. Certains ont été abordés dans d'autres déclarations.

Ces événements engendrent le défi le plus important auquel le régime actuel du TNP ait jamais été confronté : comment assurer sa viabilité à long terme face au non-respect flagrant du principe de non-

prolifération. L'incapacité à faire respecter le TNP mine son objectif fondamental, qui est d'empêcher la prolifération des armes nucléaires.

Aucun débat sur le mécanisme de désarmement n'est complet si on ne parle pas de la Conférence du désarmement. Sous la direction redynamisée des six présidents de la session de 2007, la Conférence a organisé les débats de fond sur les questions liées au désarmement les plus intéressants de ces dernières années. Cette année, à l'exception de quelques délégations, tous les membres de la Conférence ont approuvé par consensus ou accepté de ne pas empêcher le consensus sur un projet de programme de travail; c'est la première fois depuis 10 ans que nous arrivons aussi près de cet objectif.

La seule question plus importante que la Conférence peut et doit aborder est celle d'une interdiction juridiquement contraignante de la production de matières fissiles utilisables dans des armes nucléaires et d'autres engins explosifs nucléaires. La communauté internationale a déclaré qu'elle souhaitait un traité de cette nature depuis des décennies, et il est irresponsable de tarder davantage.

Cette année, les États-Unis ont pris, en connaissance de cause, la décision de faire un pas supplémentaire vers le consensus sur un projet de programme de travail, et nous encourageons toutes les délégations à faire preuve de la même souplesse. Cette année, nous avons aperçu la ligne d'arrivée, mais nous n'avons pas encore pu la franchir. Nous sommes déterminés à le faire l'année prochaine.

Ma délégation s'est félicitée qu'en 2006, la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies ait mis fin à l'impasse concernant son ordre du jour. Nous nous félicitons en particulier de l'inscription à l'ordre du jour de la question de la non-prolifération, considérée comme une préoccupation égale à celle des désarmements nucléaires, ainsi que d'une question portant sur l'amélioration des méthodes de travail de la Commission.

Cependant, la crédibilité de la Commission du désarmement a été érodée du fait qu'elle a choisi à plusieurs reprises un vice-président originaire d'un État qui fait l'objet d'un examen international intensif en raison de son programme clandestin d'armement nucléaire. De notre point de vue, le déroulement de la dernière session de la Commission du désarmement n'a malheureusement pas laissé présager que le cycle triennal actuel produirait un résultat favorable.

Pour terminer, la délégation des États-Unis voudrait féliciter le Bureau des affaires de désarmement pour le travail qu'il a réalisé en vue de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous avons entendu des résultats très encourageants de séminaires régionaux qui ont eu lieu en Chine, au Ghana, en Jordanie et au Pérou. Les États-Unis apprécient également le grand professionnalisme avec lequel le service de Genève du Bureau pour les affaires de désarmement assure le déroulement de la Conférence du désarmement. Et bien entendu, nous sommes sensibles à l'appui que le Bureau fournit à la Première Commission.

M. Gartshore (Canada) : L'importance accordée à l'heure actuelle par de nombreux gouvernements, y compris celui du Canada, à la gestion axée sur les résultats s'applique également à l'architecture du désarmement. C'est pourquoi nous devons continuer de veiller à ce que les principales instances vouées au désarmement aident à la poursuite de nos objectifs et ne constituent pas une fin en elles-mêmes.

Dans cette optique, le Canada a écouté attentivement l'intervention du Haut Représentant Sergio Duarte dans cette même enceinte, la semaine dernière; dans son intervention, il rendait compte de la suite réservée aux résolutions et aux décisions adoptées à la Première Commission. Dans son intervention, le Haut Représentant a souligné le suivi extrêmement faible par les États Membres. Or, notre délégation est préoccupée par les chiffres présentés par le Haut Représentant, qui laissent entendre que les États Membres, dans l'ensemble, attachent davantage d'importance aux résolutions mêmes qu'à la nécessité de rendre compte de leur mise en œuvre. Sans être parfait, le Canada fait bonne figure en ce domaine, mais il est important que tous prennent bonne note de la nécessité de traduire nos paroles en actes.

La Conférence du désarmement est sans doute l'instance où les progrès sont les plus lents. Si l'aboutissement de nos efforts est à portée de main, cette situation ne fait que perdurer depuis déjà une décennie. Cela ne veut pas dire qu'aucune avancée n'a été réalisée : cette année, la Conférence n'a jamais été aussi proche d'un consensus sur un plan de travail, et l'initiative des six présidents, le P6, a donné lieu à un débat ciblé et à des documents de fond sur des enjeux cruciaux liés à la non-prolifération, au contrôle des armements et au désarmement.

Toutefois, si la Conférence existe, c'est pour y mener des négociations, et non pas seulement des discussions. Or, dans ce domaine, force est d'admettre qu'aucun progrès n'a été accompli depuis maintenant 10 ans. De plus en plus, un petit nombre de pays invoquent leurs orientations nationales, notamment au regard des préoccupations sécuritaires à l'échelle régionale, pour s'opposer aux modalités et aux sujets de négociation proposés à la Conférence.

Celle-ci ne peut ainsi ni s'entendre sur un programme de travail ni s'acquitter de son mandat, à savoir négocier. Pour que l'année 2008 marque le début des progrès vers la conclusion d'un traité d'interdiction de la production des matières fissiles, le Canada avait proposé un projet de décision visant à inscrire le sujet de ce traité à l'ordre du jour des travaux de la Première Commission au cours de la prochaine année. Malheureusement, même cette tentative, si modeste soit-elle, n'a pu recueillir un consensus.

(l'orateur poursuit en anglais)

Lorsqu'il y a peu de chances que les discussions sur des enjeux cruciaux progressent, nous devons nous rappeler l'importance de sortir parfois des sentiers battus pour avancer. Dix ans après la signature de la Convention d'Ottawa, nous disposons désormais d'une Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques (CCAC) plus efficace qu'avant. Et celle-ci continuera de se renforcer. De plus, au cours des prochains mois, d'autres travaux nous aideront à remédier au problème des munitions à dispersion ayant des conséquences humanitaires inacceptables.

Les exemples d'Ottawa et d'Oslo nous permettent de tirer deux conclusions : premièrement, si les États souhaitent vraiment faire avancer les choses, ils trouveront les moyens diplomatiques nécessaires; deuxièmement, les moyens d'action novateurs et parallèles nous amènent le plus souvent, et à brève échéance, à poursuivre nos efforts dans les instances conventionnelles et multilatérales existantes, qui gagnent ainsi en pertinence et en efficacité.

L'universalisation des traités et des conventions d'une importance cruciale du point de vue de la non-prolifération, de la maîtrise des armements et du désarmement occupe une place prépondérante dans notre action visant à rendre le monde plus sûr. Les efforts pour recueillir le plus grand nombre d'adhésions possible au Traité sur la non-prolifération

des armes nucléaires, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doivent continuer de figurer en tête de nos priorités communes. S'agissant des efforts de non-prolifération, de contrôle des armes et de désarmement, il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires participent aux négociations.

Cela me ramène à la présente instance, c'est-à-dire la Première Commission. Cette année, le Canada s'est réjoui que les discussions sur chaque groupe de thèmes aient commencé par un débat d'experts. Cela doit devenir la norme. Cette année, nous avons réalisé des progrès louables vers une meilleure organisation de nos travaux par l'établissement de groupes thématiques et par une meilleure gestion du temps imparti à nos discussions. De plus, les débats favorisent davantage qu'avant l'interaction et la participation de tous, notamment par l'invitation de conférenciers de la société civile. Il est maintenant temps de prendre les prochaines mesures qui s'imposent. Notre ordre du jour officiel doit tenir compte de l'approche par groupes thématiques.

Les efforts des dernières années doivent se poursuivre en vue de l'adoption, dans toute la mesure du possible, de résolutions biennales ou triennales. Il s'agit aussi de remplacer les longues déclarations officielles des délégations par des textes plus courts et mieux ciblés. En effet, cela permettra de dégager du temps nécessaire à un débat informel et interactif utile.

Enfin, au sein de la Première Commission, nous devons, d'abord et avant tout, dépasser les considérations liées à la sécurité locale et régionale pour dégager un consensus sur nos résolutions. À l'heure actuelle, plus du tiers des résolutions adoptées à la Première Commission font l'objet d'un vote d'opposition. L'architecture du désarmement fonctionne uniquement lorsque nous décidons d'un commun accord de nous engager dans une même voie. La mésentente au sein de la Première Commission n'aide en rien les praticiens de notre communauté de non-prolifération et de désarmement nucléaires, qui doivent pouvoir compter sur l'unanimité pour obtenir des résultats. Cette année, le Canada a décidé de ne pas poursuivre son action en vue de faire adopter une décision sur le sujet d'un traité d'interdiction des

matières fissiles, précisément en raison de cette absence de consensus.

Pour terminer sur le thème des résultats, au sein de la Première Commission, nous devons, conformément au principe de l'obligation de rendre compte, inviter les présidents des groupes de travail et des groupes d'experts à prendre la parole à la Première Commission, pour qu'ils rendent compte de leurs réalisations et parlent des difficultés auxquelles ils sont confrontés, ce qui a été fait.

À cet égard, le Canada se félicite d'avoir pu entendre, ces dernières semaines, le point de vue du Haut Représentant pour les affaires de désarmement et les représentants de différentes instances, comme l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, entre autres.

Toutefois, nous devons trouver d'autres moyens de faire participer, le plus pleinement et le plus directement possible, la société civile et les organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission. Le fait d'encourager une participation plus large, plus informée et plus ouverte à la Première Commission ne peut que rendre le débat plus utile et le temps que nous passons ici plus productif.

Ayant moi-même proposé de limiter la longueur des déclarations afin de laisser plus de temps pour un débat officiel, je terminerai ici mon intervention.

M^{me} Vatne (Norvège) (*parle en anglais*) : Les démarches multilatérales adoptées vis-à-vis du désarmement et de la non-prolifération sont essentielles à la mise au point, au maintien et au renforcement continu des normes fondamentales. Ces dernières années, nous avons noté que plusieurs organes multilatéraux clefs ont eu des difficultés à être à la hauteur de ce qu'on attendait d'eux ou, pire encore, ont été complètement paralysés. Et c'est à nous, les États Membres, que la responsabilité principale incombe.

Bien que la situation soit grave, nous constatons également des tendances encourageantes. Premièrement, ma délégation se félicite de la création du Bureau des affaires de désarmement et de la nomination de l'Ambassadeur Sergio de Queiroz Duarte au poste de Haut Représentant pour les affaires de désarmement. Compte tenu de son expérience

impressionnante, nous sommes convaincus qu'il s'acquittera parfaitement de ses fonctions.

L'année dernière, nous avons mené à bien la sixième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Ces 10 dernières années, la Convention sur les armes chimiques a produit des résultats impressionnants. On peut en dire autant de la Convention sur l'interdiction des mines. Nous constatons également une volonté de traiter véritablement des répercussions humanitaires des munitions à dispersion. Ce printemps, le processus d'examen de 2010 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a eu un début prometteur. Les efforts tendant à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité s'intensifient.

Cela dit, personne ne peut nier que la situation qui règne à la Conférence du désarmement est intenable. Cela fait trop longtemps que nous nous débattons pour définir un programme de travail. Ce printemps, nous avions espéré pouvoir enfin remettre la Conférence au travail, mais encore une fois, nous ne sommes pas parvenus à un consensus. Si cette situation perdure, la crédibilité de la Conférence sera fortement réduite.

La Norvège exhorte les États membres de la Conférence du désarmement – notamment ceux qui ne sont toujours pas associés au consensus – à faire preuve de souplesse et à permettre à la Conférence de s'acquitter de ses tâches. Il ne faut pas oublier qu'un programme de travail ne fait qu'autoriser le démarrage de négociations et de consultations, rien de plus.

Nous sommes au milieu du cycle triennal de la Commission du désarmement. Ma délégation a apprécié l'échange de vues qui a eu lieu à la session précédente. Nous espérons que ces délibérations déboucheront, pour la première fois depuis de nombreuses années, sur des recommandations agréées de la Commission. Sinon, il nous faudra à terme, revoir de fond en comble les méthodes de travail de la Commission.

Ma délégation prend note de l'appel en faveur de la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La Norvège aurait été très heureuse que l'on parvienne à un consensus sur les modalités de cette conférence, et que tout le monde soit fermement convaincu que cette

conférence produira des résultats positifs et porteurs d'avenir. À cette fin, la Norvège a accordé un appui financier pour renforcer les consultations sur une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement. À ce stade, le consensus nécessaire ne s'est pas fait jour. Ma délégation estime qu'il faudra tenir d'autres consultations avant qu'une décision ne soit prise sur la tenue d'une session extraordinaire.

Enfin, la Norvège s'intéresse tout particulièrement au fonctionnement de la Première Commission. Nous considérons que cet organe de l'Assemblée générale, compte tenu de son caractère universel, a un rôle fondamental à jouer pour faire avancer la cause du désarmement et de la non-prolifération. Nous avons constaté des progrès dans les méthodes de travail de la Première Commission, mais il faut encore faire davantage.

Nous réaffirmons notre avis, selon lequel lorsqu'un projet de résolution a été adopté, il devrait garder toute sa validité sauf si la Commission en décide autrement. Ma délégation espère que, dans la mesure du possible, nous pourrions réduire le nombre de projets de résolution qui se répètent. À chaque session, nous remarquons que d'immenses efforts sont déployés pour mobiliser le nombre le plus élevé possible de coauteurs. Nous devrions nous poser la question de savoir si cette course aux coauteurs est la meilleure façon d'utiliser les quatre semaines dont dispose la Commission. Pour les petites délégations au moins, l'examen des nombreuses invitations à se porter coauteur des projets de résolution présentés prend beaucoup de temps.

Enfin, le tableau global du mécanisme de désarmement est mitigé. Nous pourrions faire mieux, mais la situation pourrait aussi être pire.

M. Chang Dong-hee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais faire quelques brèves observations sur la question du mécanisme de désarmement.

Premièrement, s'agissant de la Conférence du désarmement, hier, le représentant du Chili, en sa qualité de Président de la Conférence, a expliqué avec éloquence la situation dans laquelle se trouve la Conférence. Ma délégation salue les efforts coordonnés déployés par les six présidents – les « P6 » – en vue de faire progresser les travaux de la Conférence. En tant que membre de la réunion inaugurale des P6 l'année dernière, j'ai le plaisir de noter que cette année, les présidents ont effectivement fait fond sur les

réalisations de l'année dernière. Ayant mené à bien des débats thématiques sur les grandes questions, les P6 ont réussi à présenter le document CD/2007/L.1, en tant que programme de travail provisoire. Mais malheureusement, la Conférence n'est pas parvenue – il s'en est fallu de peu – à un consensus quant à son adoption. Je demande aux États membres de la Conférence du désarmement de faire preuve d'un peu plus de souplesse afin que nous puissions mettre fin à cette impasse et reprendre nos travaux.

Pour ce qui est de la Commission du désarmement, ma délégation estime que, en dépit des difficultés et des revers rencontrés, son cycle triennal a réalisé au cours de la deuxième année des progrès réguliers sur la base des travaux préparatoires de l'année dernière. Ma délégation forme l'espoir que la Commission pourra mener à bien ses travaux l'année prochaine et faire des recommandations concrètes pour faire avancer le programme de désarmement et de non-prolifération tant pour les armes nucléaires que pour les armes classiques.

S'agissant de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), je souhaite exprimer mes sincères remerciements à M^{me} Patricia Lewis pour ses exposés savants et érudits, qui avaient parfois une teneur assez philosophique. Ces exposés nous ont donné une excellente idée de la façon dont nous pouvions extraire le mécanisme de désarmement des difficultés auxquelles il est actuellement confronté.

L'UNIDIR a pris une part active à un certain nombre de débats et de séminaires sur diverses questions, du désarmement nucléaire et de la non-prolifération à la sécurité dans l'espace et des armes de destruction massive aux armes classiques. Nous nous félicitons de sa participation aux débats officiels de la réunion plénière de la Conférence du désarmement en 2007. Cette participation a permis aux États membres de mieux comprendre la situation et a rendu les débats plus productifs et plus animés. L'influence positive de l'UNIDIR s'est également ressentie dans les domaines de la sécurité humaine et régionale, car l'Institut a élargi les vues de la communauté internationale sur la question du désarmement. Ma délégation apprécie énormément le travail du personnel relativement réduit mais dévoué de l'UNIDIR. Nous continuerons d'appuyer les efforts visant à définir et à examiner les questions du désarmement.

Pour ce qui est des consultations sur une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée

générale consacrée au désarmement, qui ont eu lieu cette année sous la présidence compétente de l'Ambassadeur Labbé, du Chili, le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement a connu un succès notable, même s'il n'a pas été en mesure de s'acquitter de son mandat qui consistait à convenir des objectifs et d'un ordre du jour pour ladite session. Les États Membres ont entamé un dialogue sérieux et échangé leurs vues avec cordialité sur un grand nombre des questions les plus ardues. Comme l'a souligné l'Ambassadeur Labbé, les avancées à long terme réalisées dans le domaine du désarmement doivent reposer sur la confiance, et la confiance exige tout à la fois du temps et de la compréhension. Ma délégation estime qu'il serait utile d'organiser une quatrième session extraordinaire et espère que nous parviendrons rapidement à un consensus sur cette importante question.

Enfin, s'agissant du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, ma délégation apprécie au plus haut point ses activités et ses contributions, non seulement les conseils qu'il donne au Secrétaire général sur la façon de promouvoir le désarmement et la non-prolifération, mais aussi les perspectives, les idées et les opinions qu'il fournit à l'ensemble du système des Nations Unies. Compte tenu du vif intérêt que le nouveau Secrétaire général a manifesté vis-à-vis de la revitalisation du programme de désarmement et de non-prolifération en s'engageant personnellement davantage sur cette question, et vis-à-vis de la restructuration de l'organe du Secrétariat chargé du désarmement, je suis convaincu qu'au cours des années à venir, le Conseil consultatif jouera un rôle plus important que jamais auparavant.

Le rapport de cette année sur l'activité du Conseil consultatif (A/62/309) contient plusieurs propositions importantes dont la Première Commission devrait tenir compte. Nous espérons que le Secrétariat examinera avec soin ces recommandations et cherchera à les intégrer dans le futur programme du Secrétaire général sur le désarmement et la non-prolifération. Ma délégation juge particulièrement important l'accent placé sur le renforcement des démarches régionales susceptibles de favoriser les efforts de désarmement déployés au niveau mondial. Les progrès réalisés dans la péninsule coréenne sont mentionnés dans le rapport comme un exemple d'une telle approche.

Ma délégation l'a souvent signalé, la République de Corée appuie fermement la coopération

multilatérale en matière de sécurité en Asie du Nord-Est et y voit une question éminemment prioritaire. Nous sommes reconnaissants à la coopération et l'appui des pays qui ont contribué à la conclusion de l'accord aux récents pourparlers à six pays autour de la deuxième phase du plan d'action pour la mise en œuvre de la déclaration conjointe, jetant les bases nécessaires à la réussite du second sommet Nord-Sud au début du mois.

La dénucléarisation de la péninsule coréenne renforcera le régime du TNP, servant ainsi d'exemple utile de solution négociée pour des problèmes semblables dans d'autres régions du monde. Nous espérons que la communauté internationale maintiendra son appui à nos efforts pour parvenir à une paix véritable et durable.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Indonésie, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/62/L.17 et A/C.1/62/L.15.

M. Rachmianto (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au titre de ce groupe de questions, j'ai l'honneur, au nom du Mouvement des pays non alignés, de présenter deux projets de résolution pour examen par la Commission.

Le premier est le projet de résolution intitulé « Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement », au titre du point 98 g) de l'ordre du jour, qui est publié sous la cote A/C.1/62/L.17. Avec ce projet de résolution, nous entendons poursuivre l'examen actif des objectifs et de l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire, y compris la création éventuelle d'un comité préparatoire. C'est pourquoi nous appelons à la création d'un Groupe de travail à composition non limitée et demandons que celui-ci tienne une session d'organisation pour fixer les dates de ses sessions de fond en 2008, et qu'il présente un rapport sur ses travaux avant la fin de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés continue d'estimer qu'il est nécessaire d'envisager la convocation de la quatrième session extraordinaire et réaffirme son appui ferme en ce sens, compte tenu du dialogue constructif qui a eu lieu et de l'engagement actif des États Membres, y compris les délégations clefs, durant les sessions de fond du Groupe de travail à composition non limitée qui se sont tenues en 2007.

À cet égard, le Mouvement des pays non alignés encourage tous les États Membres à continuer d'œuvrer ensemble de manière étroite et constructive, afin de tirer le meilleur parti des sessions de fond à venir du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire. Il estime que la convocation de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement peut déterminer la voie à suivre à l'avenir et une approche équilibrée afin de parvenir à un nouveau consensus sur la maîtrise des armements, le désarmement, la non-prolifération et les problèmes connexes de sécurité internationale, dont un examen approfondi des mécanismes de désarmement.

Deuxièmement, nous voudrions présenter le projet de résolution intitulé « Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement », au titre du point 99 a) de l'ordre du jour, qui est publié sous la cote A/C.1/62/L.15. Le Mouvement des pays non alignés souligne que les centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement contribuent grandement à améliorer la compréhension et la coopération entre les États de chacune des régions respectives dans les domaines de la paix, du désarmement et du développement. L'Assemblée générale continue d'engager tous les États Membres, les organisations internationales et les organisations gouvernementales et non gouvernementales à apporter des contributions volontaires aux centres afin de renforcer leurs programmes et activités et de leur permettre d'exécuter leurs programmes d'activités.

Pour terminer, le Mouvement des pays non alignés espère que toutes les délégations seront en mesure de se joindre à nous pour appuyer les projets de résolution que ma délégation vient de présenter.

Le Président : Je donne la parole au représentant de l'Uruguay, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/62/L.3

M. Perazza (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Ambassadeur Rosselli, Président de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, n'est pas à New York aujourd'hui. Il lui est donc impossible de présenter lui-même le projet de résolution portant sur le rapport de la Commission du désarmement. Je vais donc donner lecture en son nom de la déclaration qu'il a préparée.

« En tant que Président de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies à sa session de 2007, et au nom du Bureau

élargi de la Commission, j'ai le plaisir de présenter à la Première Commission le projet de résolution A/C.1/62/L.3, intitulé "Rapport de la Commission du désarmement". Je tiens à souligner que ce projet de résolution est parrainé par tous les membres du Bureau élargi de la Commission, qu'il est le produit de consultations officieuses entre les États membres et qu'il a été élaboré de la même manière que les précédents projets de résolution de la Commission du désarmement.

La résolution contient des éléments d'organisation qui ne diffèrent pas de ceux présents dans celle de l'an dernier (résolution 61/98). Conformément aux consultations tenues sous ma présidence, le Bureau de la Commission du désarmement a décidé de proposer les dates du 14 avril au 2 mai 2008 pour la session de 2008 de la Commission du désarmement. Ces dates ont été suggérées en tenant compte des autres réunions du mécanisme de désarmement qui auront lieu l'an prochain.

Qu'il me soit permis d'expliquer brièvement le rapport de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, publié sous la cote A/62/42. Comme les années précédentes, le rapport comporte quatre chapitres qui illustrent les résultats des délibérations de la session de fond de 2007. Le premier est l'introduction, les deux suivants portent sur l'organisation des travaux et la documentation. Le chapitre IV, "Conclusions et recommandations", contient les rapports des deux Groupes de travail, rapports qui ont été adoptés par consensus. L'un d'eux l'a été au titre du point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Recommandations en vue de réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires", tandis que l'autre, adopté au titre du point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques".

La Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies a organisé sa session de fond de 2007 conformément au mandat énoncé au paragraphe 118 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978; aux lignes directrices énoncées dans le programme de réforme "Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement", adoptées à

l'unanimité par la Commission du désarmement en 1990; à la décision 52/492 recommandée à la reprise de la session de la Première Commission en 1998; et à la résolution 61/98 adoptée l'an dernier, qui présente des mesures visant à améliorer l'efficacité des méthodes de travail de la Commission du désarmement.

Conformément à la décision prise à sa session d'organisation de l'an dernier, la Commission du désarmement a tenu trois semaines de séances de fond cette année, du 9 au 27 avril. À ces séances, la Commission du désarmement a examiné les deux questions de fond inscrites à son ordre du jour sur le désarmement nucléaire et sur les armes classiques.

Au cours des 11 séances du Groupe de travail I consacrées à l'examen de la question dont il était saisi, les délégations ont fait des observations sur un large éventail de thèmes liés au désarmement nucléaire et aux questions de sécurité internationale. Elles ont exprimé des préoccupations quant à certaines tendances émergentes et formulé des idées et propositions concrètes. En conséquence, le Président du Groupe de travail I a présenté deux versions de son document. L'un était un document de séance, et l'autre un document de travail prenant en considération les observations et les amendements oraux et écrits formulés par diverses délégations ainsi que les propositions écrites présentées par un certain nombre de délégués. Les discussions préliminaires sur le document de travail du Président ont mis en lumière certaines divergences sur plusieurs questions de fond ainsi que sur les méthodes de travail.

S'agissant du Groupe de travail II, sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, les États Membres ont fait preuve de souplesse et se sont montrés disposés à travailler en vue d'aboutir à un accord sur cette question. Les débats se sont axés sur un document présenté de nouveau par le Président du Groupe de travail. Au cours de la session, ce document a été mis à jour sur la base des consultations et des débats de fond lors desquels plusieurs propositions écrites et orales ont été présentées. Il a été décidé que le document du Président constituera la base de travail du Groupe à la

session de fond de 2008 de la Commission du désarmement.

Malgré certains progrès tangibles au sein du Groupe de travail II, il n'a pas été possible d'annexer les documents présentés par les présidents des groupes de travail au rapport de la Commission. Même si les documents des présidents des groupes de travail relèvent de la responsabilité exclusive des présidents et ne représentent pas une position négociée, je pense que, tant pour le Groupe de travail I que pour le Groupe de travail II, ils peuvent constituer une bonne base de discussion aux prochaines sessions de fond de la Commission du désarmement. J'espère que ces documents, qui ont été élaborés sur la base des éléments positifs qui se sont fait jour lors des délibérations organisées cette année, permettront à la session de fond de la Commission du désarmement de démarrer rapidement. Le fait que les deux groupes de travail ont l'intention de poursuivre les consultations pendant l'intersession permettra peut-être d'y contribuer. Il s'agit d'une question particulièrement importante, puisque l'année prochaine marquera la troisième et dernière année du cycle des discussions actuelles.

L'analyse des résultats de la session de 2007 de la Commission du désarmement montre qu'il n'est pas aisé de parvenir à un équilibre entre les différentes positions sur les questions relatives à la sécurité. Bien que la Commission n'ait pas été en mesure de parvenir à un consensus sur les projets de textes présentés par les présidents des deux groupes de travail, je me félicite de constater qu'au cours des délibérations, les deux présidents ont relevé le défi et ont présenté des documents qui, de manière concrète, ont redynamisé nos négociations.

Même si je suis satisfait de la teneur générale des débats, je voudrais néanmoins faire part de ma déception quant au fait que nous n'avons pas été en mesure de surmonter les obstacles qui subsistent et que nous ne sommes pas parvenus à un accord permettant d'annexer au présent rapport les documents des présidents des deux groupes de travail. J'espère que les délégations continueront d'examiner ces questions et qu'elles tireront profit des progrès et des accords intervenus à ce jour.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance à toutes les délégations pour leur compréhension et leur appui. Je voudrais également remercier les membres du Bureau et les présidents des deux groupes de travail, Jean-Francis Régis Zinsou, du Bénin, et Carlos Duarte, du Brésil, de leur précieux travail. En outre, je voudrais remercier notre cher collègue et ami Jandyr Santos, de la délégation du Brésil, pour tout le travail qu'il a accompli.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Shaaban M. Shaaban, et son équipe, ainsi que toute l'équipe du Bureau des affaires de désarmement, et notamment le Secrétaire de la Commission du Désarmement, M. Timur Alasaniya et ses collègues, qui ont fait office de secrétariat des deux groupes de travail. Au nom de la Commission du désarmement, je voudrais exprimer mes sincères remerciements à tous les autres membres du Secrétariat qui ont permis à la Commission de s'acquitter de son importante tâche.

Avant de clore ces brèves observations, je voudrais rappeler aux délégations que la session d'organisation de la Commission du désarmement aura lieu en novembre. Je prie donc les groupes régionaux de désigner leurs candidats aux postes de membre du Bureau de la Commission le plus tôt possible.

J'espère que le projet de résolution A/C.1/62/L.3 sera adopté par consensus, comme cela a été le cas pour des textes semblables ces dernières années. »

Le Président : Nous avons ainsi achevé notre débat thématique sur les mécanismes visant à assurer le désarmement.

Je donne à présent la parole au représentant du Qatar.

M. Al-Ansari (Qatar) (parle en arabe) : Alors que nous nous apprêtons à clore notre débat de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la Première Commission au titre de tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale, ma délégation tient à exprimer sa gratitude. Au cours de nos séances, nous avons débattu de questions qui revêtent une grande importance pour l'humanité et pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous espérons avoir abordé toutes ces

questions conformément à ce que nous dictait notre conscience. Ma délégation demeure déterminée à travailler, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, sur toutes les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, y compris le désarmement, au service de l'humanité.

Nous avons conscience que la prochaine phase de nos travaux ne sera pas moins difficile que celle-ci. Notre ordre du jour sera riche en projets de décision et de résolution, dont certains seront nouveaux et nécessiteront la souplesse de toutes les parties. Nous devrions tous accepter le fait qu'il sera difficile de parvenir à un consensus total sur l'ensemble des questions de désarmement, en particulier en ce qui concerne les questions nucléaires.

Les membres le savent, lors du débat général, ma délégation a fait part de sa vive détermination à mener, de concert avec nos collègues et nos partenaires, des consultations sur un projet de résolution sur le règlement des différends portant sur les questions nucléaires par des voies pacifiques. Cet effort trouve sa source dans les difficultés que de tels différends peuvent entraîner pour la paix et la sécurité internationales, en particulier s'ils venaient à s'intensifier et ne pouvaient être maîtrisés à temps.

Résolument déterminés à parvenir à un consensus, nous avons distribué le texte de ce projet de résolution à toutes les délégations, avant qu'il ne soit publié en tant que document officiel. Nous avons également mené des consultations et pris des contacts bilatéraux et multilatéraux pour en expliquer les dispositions. Nous avons indiqué que nous étions tout à fait disposés à faire preuve de souplesse et à apporter au texte toute amélioration qui n'en compromettrait pas l'objectif principal.

Comme les membres auront tous pu le noter, ce projet de résolution énumère les voies et moyens de renforcer le dialogue et d'approfondir la compréhension de manière à pouvoir régler à un stade précoce les différends portant sur les questions nucléaires, avant qu'ils ne s'aggravent et n'atteignent un seuil où l'intervention d'autres organes de l'ONU s'avère nécessaire. En d'autres termes, le projet de résolution met l'accent sur la prévention.

Nous remercions tous les collègues et partenaires qui ont contribué à amender le texte afin que, finalement, il devienne acceptable pour la majorité des délégations et puisse être adopté. Dans le même temps,

nous regrettons, avec tout le respect dû, que les vues et les positions exprimées par certaines délégations aient conduit au rejet pur et simple du projet de résolution, sous prétexte qu'elles ne pouvaient y adhérer totalement pour des raisons, nous semble-t-il, politiques, alors que parallèlement elles se sont abstenues de faire des propositions concrètes.

Nous devons tenir compte de cette réticence faute de quoi nous serons obligés de mettre aux voix le projet de résolution et, par conséquent, de mettre dans l'embarras ceux qui voteront contre un texte en faveur du règlement pacifique des différends. Si cela devait se produire, l'unité, l'intégrité et la réputation de la Commission en souffriraient. Chargée de maintenir la paix et la sécurité internationales, elle ne doit en aucune manière être politisée.

Soucieux de préserver l'unité et la solidarité, nous avons donc décidé de ne pas soumettre le projet de résolution à ce stade.

Le Président : Nous allons maintenant passer à une séance informelle pour écouter les déclarations de représentants d'organisations non gouvernementales.

La séance, suspendue à 11 h 50, est reprise à 12 h 35.

Le Président : Nous allons revenir à notre séance officielle car, les membres le savent, la liste des orateurs sur les armes classiques est longue.

M. Chidumo (Mozambique) (*parle en anglais*) : Je suis sûr que vous savez, Monsieur le Président, combien ma délégation se réjouit que vous occupiez les fonctions de président. Aussi, pour ne pas perdre de temps, je ne vais pas répéter ce que vous savez déjà. Je vais concentrer mes observations sur les points 98 l) et x) de l'ordre du jour, intitulés « Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects » et « Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction » respectivement.

D'emblée, je voudrais associer le Mozambique aux déclarations du représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et de celui du Nigéria au nom du Groupe des États d'Afrique.

Les mines continuent d'entraver gravement les efforts déployés par mon gouvernement pour lutter contre la pauvreté absolue et pour promouvoir le développement social et économique en milieu rural.

C'est pour cette raison que les activités de déminage constituent l'axe central de notre programme quinquennal pour la période 2005-2009, ainsi que l'une de ses questions transversales.

Ces dernières années, certains progrès ont été enregistrés dans ce domaine. Par exemple, en 2006 seulement, plus de 10 millions de mètres carrés ont été déminés et quelque 5 millions de mètres carrés inspectés, ce qui a permis de déclarer 83 villages supplémentaires, habités par environ 335 000 personnes au total, exempts de mines.

Dans ce contexte, l'Institut national de déminage, dans une étude menée en partenariat avec plusieurs opérateurs, a conclu que la menace posée par les mines ne serait réduite que de quelque 40 000 mètres carrés d'ici la fin de cette année; j'en expliquerai les raisons. Selon les données disponibles, 442 sites répartis dans 57 districts dans les six provinces du centre et du sud du Mozambique demeurent contaminés par ces engins insidieux. On estime qu'il reste encore une surface minée de 48,5 millions de mètres carrés. Une première évaluation, fondée sur des études techniques plus approfondies, montre que le nombre de sites minés devrait augmenter.

Depuis le mois de mars de cette année, mon gouvernement, en collaboration avec un certain nombre d'opérateurs, a lancé une étude visant à confirmer cette analyse et à déterminer l'ampleur de la menace qui subsiste du fait des mines, ainsi que le coût d'un programme de déminage dans les six provinces restantes, afin de permettre une allocation des ressources efficace et garantir l'application de la Convention d'Ottawa. Des résultats préliminaires sont attendus d'ici la fin de cette année.

Des progrès ont également été réalisés dans le domaine de l'aide aux victimes des mines. Outre l'aide matérielle et la réinsertion des victimes des mines terrestres, un plan national destiné aux personnes handicapées a été approuvé par notre parlement en avril de l'année dernière. Le plan a été élaboré dans le cadre de la Décennie africaine des personnes handicapées et témoigne de l'engagement du Gouvernement mozambicain envers les personnes handicapées, notamment les victimes des mines terrestres.

Le plan comprend un tableau qui met en lumière les activités à mettre en œuvre par les institutions publiques compétentes et la société civile. Pour assurer la mise en œuvre efficace du plan, le Ministère des

femmes et de l'action sociale, en sa capacité d'entité coordinatrice du plan, est en passe de créer un conseil national pour les handicaps. Le conseil sera chargé de coordonner et de surveiller la mise en œuvre effective du plan et sera composé de commissions en fonction des catégories de handicaps. Pour assurer la participation de tous, les victimes des mines terrestres seront également représentées.

En outre, le 30 mars de cette année, mon gouvernement s'est joint aux nombreux autres gouvernements qui ont signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Pour nous, il ne s'agit pas simplement de la signature d'une convention, mais surtout de la preuve réelle de la volonté politique et de la détermination constante du Mozambique d'aider les victimes des mines, ainsi que de sa détermination d'honorer ses engagements internationaux.

Par ailleurs, l'éducation au danger des mines demeure essentielle pour la prévention des accidents et la collecte d'informations dans des zones où les mines terrestres ont de grandes répercussions. Les activités menées l'année dernière ont contribué à réduire considérablement le nombre d'accidents. Ainsi, au cours de la période considérée, 18 accidents dus à des mines terrestres ont été signalés; ils ont fait 35 victimes, dont 19 morts. Ces chiffres sont beaucoup moins élevés que ceux de 2005, où 35 accidents ont été signalés, dans lesquels 57 personnes ont été blessées, dont 23 ont perdu la vie.

Dans ce contexte, mon gouvernement a lancé un plan national de lutte antimines, dont l'objectif est de réduire à près de zéro le nombre de victimes d'ici à 2010. Au niveau régional et dans le cadre de la coopération régionale, le Mozambique et ses voisins, la Zambie et le Malawi, ont conçu un plan prévoyant des activités communes d'éducation au danger des mines et de déminage le long de leurs frontières, afin de favoriser la liberté de circulation des personnes et des biens en toute sécurité.

En dépit de ces progrès, il est peu probable que le Mozambique puisse atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Convention d'Ottawa, en raison de difficultés financières. Comme beaucoup de membres le savent, ces dernières années, nous avons vu l'aide financière pour les activités antimines se réduire considérablement. Par exemple, entre 2006 et aujourd'hui, les ressources ont fortement diminué, passant de 15 millions de dollars en 2006 à environ

3 millions de dollars cette année. Cette tendance très négative est encore aggravée par le fait que tous les grands opérateurs mozambicains ont cessé leurs opérations depuis 2006.

Après avoir fait autant d'investissements pendant les années de partenariat positif, et compte tenu des nombreux succès remportés jusqu'ici, il serait dommage que la communauté internationale se détourne de la population mozambicaine à cette croisée des chemins. C'est pourquoi, au nom de mon gouvernement, je voudrais lancer un appel sincère à toutes les parties concernées pour qu'elles continuent de faire preuve de solidarité, sans laquelle de nombreux acquis seront gravement compromis, ce qui aurait une incidence négative sur l'ensemble des efforts déployés pour favoriser le développement économique et social durable du pays. Par exemple, le nouveau plan national de lutte antimines pour 2007-2010, préparé par le Gouvernement avec la participation de tous les acteurs, y compris la communauté des donateurs, reste en suspens, alors que nous attendons les conclusions de l'enquête actuellement menée pour déterminer de façon précise la portée réelle de la menace que représentent les mines.

Par ailleurs, le Mozambique vient d'achever son enquête nationale sur les armes légères en circulation, dans le but d'élaborer une stratégie nationale et un plan d'action national pour lutter contre le commerce illicite des armes légères; cette enquête sera terminée en mars 2008. Si nous ne disposons pas de ressources suffisantes, ces plans ne pourront pas être mis en œuvre comme nous le souhaitons.

Pour terminer, je voudrais féliciter le Gouvernement indonésien d'avoir ratifié la Convention d'Ottawa. Je voudrais également féliciter les Gouvernements iraquien, koweïtien, monténégrin, bhoutanais et letton d'avoir adhéré à cet important instrument.

M. Maema (Lesotho) (*parle en anglais*) : Ma délégation se joint aux autres orateurs qui vous ont félicité, Monsieur le Président, pour la compétence avec laquelle vous dirigez les travaux de la Première Commission.

Ma délégation est profondément préoccupée par la prolifération à grande échelle et l'emploi aveugle des armes classiques, en particulier des armes légères et de petit calibre. Dans certains pays, en particulier dans des pays africains, qui sortent de conflits armés internes ou sont toujours plongés dans de tels conflits,

ces armes sont tombées dans les mains d'acteurs non étatiques et ont ainsi alimenté les conflits et provoqué le chaos. Pour la population des pays concernés, il s'agit d'armes de destruction massive.

Les souffrances humanitaires causées par les conflits, et leur coût pour le développement de l'Afrique, qui sont aggravés par l'emploi d'armes légères et de petit calibre illicites, sont suffisamment étayées par des rapports. Ma délégation appelle donc les membres de la communauté internationale à se pencher sur la question de la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites, avec l'urgence et le sérieux qu'elle requiert.

Il est regrettable que parce qu'il est possible de s'en procurer aisément, les armes légères et de petit calibre illicites, en particulier les armes à feu, qui proviennent de pays ravagés par un conflit se retrouvent habituellement dans les pays voisins, où elles sont utilisées à des fins criminelles. Mon pays, le Lesotho, ne fait pas exception dans ce domaine.

Au Lesotho, les armes à feu illégales sont utilisées dans les zones urbaines pour commettre des crimes graves, comme des cambriolages et des meurtres. Dans les zones rurales, elles sont principalement utilisées par des groupes criminels organisés qui commettent des actes illicites, tels que le vol de bétail de part et d'autre de la frontière commune entre le Lesotho et l'Afrique du Sud. Des groupes du Lesotho obtiennent des armes en échange de cannabis ou de dagga. Ces activités ont lieu dans des zones montagneuses très reculées, où le réseau routier est de mauvaise qualité ou totalement inexistant. Comme on peut s'y attendre, le décès de plusieurs ressortissants lesothans a été signalé de part et d'autre de la frontière commune entre le Lesotho et l'Afrique du Sud. Le Gouvernement lesothan lance donc un nouvel appel pour obtenir l'aide qui lui permettra de lutter contre ces menaces. La nécessité de fournir une aide internationale, y compris une assistance technique, aux pays qui en ont besoin est clairement stipulée dans le Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. C'est pourquoi le Lesotho continue d'être préoccupé par la lenteur des progrès réalisés dans la mise en œuvre de plusieurs des dispositions du Programme d'action, notamment la disposition relative à l'aide internationale.

Le Gouvernement lesothan reconnaît que c'est aux autorités nationales qu'incombe la responsabilité

de s'attaquer à ce problème. En conséquence, le Gouvernement a pris des mesures juridiques et administratives en la matière. En effet, une nouvelle législation a été rédigée en 2006 pour remplacer la Loi sur la sécurité intérieure obsolète (sur les armes et les munitions) de 1966. La loi (révision) sur le vol qualifié de 2003 a également été promulguée, preuve manifeste de l'importance que le Gouvernement attache au lien qui existe entre le vol qualifié et l'emploi ou la menace d'armes à feu. Par ailleurs, le Gouvernement a continué à encourager les civils qui possèdent des armes à feu et des munitions sans permis à les remettre sans crainte de s'exposer à des poursuites.

Le Lesotho attache également une grande importance à la coopération avec son seul et unique voisin, la République d'Afrique du Sud. C'est pourquoi le Lesotho poursuit avec l'Afrique du Sud des opérations bilatérales de lutte contre le flux transfrontalier d'armes à feu, de munitions et de drogues illicites, notamment. Ces opérations ont effectivement permis de confisquer des armes à feu illégales, et en 2001, nous avons bénéficié d'une aide technique qui nous a permis de détruire quelque 4 240 armes légères – des armes confisquées et des armes en surnombre appartenant à l'État.

Le Lesotho participe également aux efforts déployés aux plans régional et mondial pour lutter contre la prolifération des armes légères. Le Lesotho est notamment partie au Protocole relatif au contrôle des armes à feu, des munitions et d'autres matériels connexes dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe, et à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et à son Protocole additionnel

contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions. Le Lesotho souscrit également sans réserve à la Déclaration de Bamako sur la position africaine commune sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères faite en 2000 par l'Organisation de l'unité africaine. Le Lesotho est attaché à l'application pleine et entière de ces instruments.

Le Lesotho est encouragé par les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de la résolution 61/89 de l'Assemblée générale. À notre avis, l'ONU a la responsabilité urgente de faciliter l'adoption d'un instrument international efficace qui permettrait de mettre un frein au commerce illicite des armes classiques, ce qui rendrait plus difficile l'acquisition de ces armes par des criminels.

Enfin, le Lesotho souhaite réaffirmer son attachement à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Nous appelons tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à envisager d'y adhérer.

Le Président : Je donne la parole au Secrétaire de la Commission.

M. Sareva (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que le document A/C.1/62/CRP.4/Rev.1 a été publié et distribué aux délégations. Par ailleurs, nous publierons lundi une note d'information sur notre première journée de mobilisation qui, comme le Président l'a indiqué au début de la présente séance, aura lieu le mardi 30 octobre.